

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**acl.**

ACEFI CL  
7, rue Mariotte  
75017 Paris

## **NETGEM SA**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

### **MAZARS**

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

### **ACEFI CL**

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Siège social : 7, rue Mariotte – 75017 Paris  
Capital de 300 000 euros - RCS PARIS B 350 044 392

# NETGEM SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'Assemblée Générale de la société Netgem SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 654 426 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 30 avril 2024

Julien MADILE

Associé



ACEFI CL

Paris, le 30 avril 2024

Matthieu Morkowitch

Associé



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS  
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature, versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2023 s'élève à **654.426 €** (six cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt-six euros).

Monsieur Joseph Haddad

Président

 **NETGEM SA**  
103 rue de Grenelle  
CS 10841  
75345 Paris Cedex 07  
BREN 408 024 578  
SIRET 408 024 578 00457  
www.netgem.com

Le 28 mars 2024